



CAP SCIENCES
Découvrons ensemble

**REGLEMENT DE
LA CONSULTATION**

Section 1

Présentation de l'acheteur

1 – NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR:

CAP SCIENCES, centre de culture scientifique, technique et industrielle Bordeaux-Nouvelle Aquitaine, Hangar 20, quai de Bacalan, 33300 BORDEAUX

2 – COORDONNEES DES PERSONNES AUPRES DESQUELLES DES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUS :

Catherine Gilardini, Directrice Administratif et Financier
05 56 01 69 60
c.gilardini@cap-sciences.net

3 – COORDONNEES DES PERSONNES AUPRES DESQUELLES DES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUS :

Hervé Cazade
05 57 85 51 36 / 07 68 93 22 29
h.cazade@cap-sciences.net

4 – ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DE SERVICE DOIVENT ETRE ENVOYEEES :

Envoi possible par courrier ou par mail :
Cap Sciences
A l'attention d'Hervé Cazade
Hangar 20, quai de Bacalan,
33300 BORDEAUX

h.cazade@cap-sciences.net

Si le candidat passe déposer physiquement son offre à Cap Sciences, il lui sera remis un accusé de réception signé validant le jour de remise afin d'éviter toute contestation.

Section 2

Objet du marché

1 – DESCRIPTION :

Fourniture de matériel électrique

2 – DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION :

2.1 – Durée du marché ou délai d'exécution :

Exceptionnellement, le délai d'exécution de la première période sera de 15 mois, afin de porter la date d'expiration au 31 décembre 2020. Le présent marché sera renouvelable au maximum 2 fois pour des périodes d'une année civile, par tacite reconduction.

2.2 – Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures et services) :

01/10/2018

SECTION 3

Procédure

1 – TYPE DE PROCEDURE:

Ce marché est un accord-cadre multi-attributaires, qui sera exécuté via l'émission de bons de commande. Il est mis en place dans le cadre d'une procédure adaptée régie par l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics.

2 – CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les candidatures seront tout d'abord vérifiées au regard de la recevabilité de leur dossier. Comme cela est permis par le 1° paragraphe de l'article 55 du décret n°2016-360, il sera demandé aux candidats dont la candidature serait incomplète de fournir les pièces manquantes.

La demande sera réalisée par mail afin de réduire les temps de transmission et les candidats auront alors un délai d'une semaine pour les adresser à Cap Sciences.

Les offres seront appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critères de choix des offres	Note	Pondération	Note pondérée
1 – Prix	/ 10	coef. 6	/ 60
2 – Mémoire technique de l'offre	/ 10	coef. 4	/ 40
TOTAL =	/ 100		

3 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

3.1 – Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :

Obtention du dossier : Une version électronique du cahier des charges est proposée en téléchargement dans la rubrique « Fournisseurs, avis d'appel à concurrence » de notre site web : <http://www.cap-sciences.net/vous-etes/espace-professionnels/fournisseur.html>

3.2 – Constitution du dossier à remettre :

☞ Les documents dits de CANDIDATURE seront constitués des pièces suivantes :

Ils permettront de justifier des qualités et capacités, du candidat:

- La lettre de candidature (DC1), assortie des pouvoirs du signataire pour engager l'entreprise si nécessaire
- La lettre (DC2) - renseignements relatifs à la situation financière du candidat, à ses capacités professionnelles et moyens de l'entreprise, liste de références clients pour fourniture d'une prestation identique.
- L'attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner,
- L'attestation d'assurance responsabilité civile,
- L'attestation de régularité sociale,
- L'attestation de régularité fiscale,
- Un extrait Kbis ou équivalent

☞ **Les documents dits d'OFFRE seront constitués des pièces suivantes :**

- Le cahier des charges paraphé/ daté et signé
- Les éléments demandés dans le cahier des charges, ainsi que toute précision complémentaire ou annexe au sujet de l'offre que le candidat jugerait utile d'ajouter.

3.3 – Date limite de réception des offres :

Mardi 25 septembre 2018 à 23h59

3.4 – Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français